

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
DU 13/03/2020**

Le Vendredi 13 mars 2020 à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Padirac, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DELFAURE , Maire.

Membres présents : ANDRZEJEWSKI André, BARBIÉ Damien, COURTIOL Marie, DELFAURE Patrick, LASSUS Pierre, LESCALE Cyril, VIBIEN Michel.

Absents excusés : VANDERBORGHT Ann pouvoir à BARBIÉ Damien

Absent : BOKAN Michel

Secrétaire de séance : COURTIOL Marie

1/ Vote comptes administratifs et de gestion Commune et Assainissement

Monsieur le Maire donne lecture des prévisions ainsi que des montants réalisés sur 2019 par chapitre concernant les dépenses et les recettes du budget communal.

Il présente ensuite aux membres du conseil les résultats du compte administratif 2019 de la commune qui se résument comme suit :

Section de fonctionnement	
montant des dépenses	150 649.34 €
montant des recettes	178 159.69 €
résultat de l'exercice	27 510.35 €
résultat antérieur reporté -excédent-	109 346.43 €
résultat cumulé	136 856.78 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	34 012.12 €
montant des recettes	22 080.88 €
résultat de l'exercice	- 11 931.24 €
résultat antérieur reporté -excédent-	- 15 773.97 €
résultat cumulé	- 27 705.21 €
restes à réaliser	0.00 €
dépenses	
recettes	
besoin de financement de la section d'investissement	
rappel du solde d'exécution cumulé	27 705.21 €
rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €
besoin de financement total	27 705.21 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur DELFAURE, Maire se retire au moment du vote.

Monsieur Cyril LESCALE désigné président de séance demande à l'assemblée de procéder au vote.
Le compte administratif dressé par Mr le Maire est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est ensuite procédé à la présentation des résultats du Compte administratif 2019 Assainissement qui se résumant ainsi :

Section d'exploitation	
montant des dépenses	35 495.93 €
montant des recettes	37 334.92 €
résultat de l'exercice	1 838.99 €
résultat antérieur reporté -excédent-	44 424,81 €
résultat cumulé	46 263.80 €
Section d'Investissement	
montant des dépenses	7 949,88 €
montant des recettes	22 350,13 €
résultat de l'exercice	14 400,25 €
résultat antérieur reporté -déficit-	-6 791,13 €
résultat cumulé	7 609,12 €
restes à réaliser	
dépenses	0.00 €
recettes	0,00 €
besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €

Mr le maire s'étant à nouveau retiré, il est procédé au vote du Compte administratif assainissement par Cyril LESCALE qui est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les comptes de gestion dressés par Monsieur LAGARRIGUE, receveur municipal, présentant les mêmes montants sont également approuvés par les membres présents.

2/ Affectation des résultats

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir entendu le compte administratif de la commune 2019. Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	136 856.78 €
Que la section d'investissement présente :	
un solde d'exécution négatif de	27 705.21 €
Un solde des restes à réaliser de	0.00 €
Décide d'affecter au budget 2020 :	
En section d'investissement au compte 1068	27 705.21 €
De reporter à la section de fonctionnement au compte 002	109 151.57 €

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget assainissement, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif fait apparaître

Un excédent de fonctionnement de	46 263.80 €
Que la section investissement présente	
un solde d'exécution positif de	7 609.12 €
Un solde des restes à réaliser de	0.00 €
Décide d'affecter au budget 2020 :	
Le report à la section de fonctionnement au compte 002	46 263.80 €
Le report à la section d'investissement au compte 001	7 609.12 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3/ Proposition montants budget primitif 2020

Le maire demande aux membres du conseil s'ils souhaitent commencer la préparation du budget primitif en section fonctionnement, tout en sachant qu'ils n'auront pas à le voter.

Après discussion sur le bien-fondé de cette proposition, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas inscrire de montants pour le budget primitif 2020.

4/ Questions diverses

- M. Lassus demande à ce que soit changé le compte d'accès au site internet après les élections
- Concernant le marché, les exposants devront contacter les nouveaux élus.

Fin de séance 22 h 10